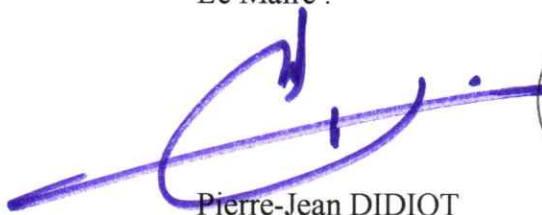


Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le responsable de l'entreprise SAUR ;
- M. le commandant la B.T de gendarmerie de SARRALBE
- M. le commandant des sapeurs-pompiers de SARRALBE ;
- M le chef des services techniques de la ville de SARRALBE ;
- S/Maire ;
- La police municipale.

Sarralbe, le jeudi 25 janvier 2024

Le Maire :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'J' and 'D', with a horizontal line extending to the right.

Pierre-Jean DIDOT

